

1915, 29 mai, un fusillé pour l'exemple, Marius Marcel



Né le 31 mars 1881 à Carcès. Marié, un fils de 4 ans. Cultivateur.

Rappelé le 2 août 1914, il arrive au 4^e Régiment d'Infanterie Coloniale à Toulon le 11 août et passe au 7^e RIC de Bordeaux le 6 septembre 1914. Il participe,

- En 1914, avec la 3^e division d'infanterie coloniale, à la première bataille de la Marne (7 septembre : Vitry).

- En 1915, à la première bataille de Champagne (Ville sur Tourbe).

En mai 1915, les Allemands déclenchent une attaque sur Ville sur-Tourbe. Depuis plus de huit mois, ils ne cessent de bombarder ce village.

Le 15 mai, la 4^e compagnie de Marius Marcel occupe l'ouvrage « Pruneau ». La journée est calme, quand soudain, vers 18h, trois fourneaux de mines allemandes¹ sautent, ensevelissant des hommes dans la tranchée. Au même instant, une vague allemande écrase les survivants sous une pluie de grenades. Un rapport de treize pages du Journal des Marches et Opérations du 7^e RIC narre ainsi ce combat de nuit apocalyptique :

« Le soir du 15 mai, à 18h30, trois commotions énormes et presque simultanées furent ressenties dans tout le secteur et trois cratères s'ouvraient sous les tranchées de 1^{ère} ligne de la face Nord des ouvrages... L'ennemi, alors que les mottes de terre de l'explosion tombaient encore, a fait irruption dans nos tranchées et est parvenu en foule nombreuse dans notre tranchée de soutien, d'où pêle-mêle avec nos hommes, il a essayé de se prolonger dans les boyaux de communication conduisant à la tranchée 14... »

Ces fourneaux ont fait sauter nos tranchées ou les ont recouvertes chacun sur une cinquantaine de mètres de long, enterrant sur ces étendues, des sections.

A la faveur des explosions et par les brèches produites dans nos défenses, plusieurs colonnes d'assaut tenues prêtes en face de ces brèches faisaient irruption dans nos lignes. La hâte des premiers assaillants fut telle que plusieurs sautèrent ou furent ensevelis par les terres de l'explosion.

Sans doute, quelques uns de nos soldats, soufflés de très près par l'explosion n'ont pas résisté à l'épouvante et se sont enfuis vers l'arrière ; il semble que ce soit l'exception, car nous voyons au contraire des centres de résistance se former dans les portions de la tranchée de 1^{ère} ligne restées intactes entre les cratères... » Bilan : 4 officiers tués, 4 blessés ; 77 hommes tués, 159 blessés, 165 disparus ; 350 prisonniers allemands faits.

Quatre marsouins de la 4^e compagnie (Farjounel, Marcel, Perron et Daspe) réussissent à se dégager, émergeant de la glèbe, sans arme et errant à la recherche du reste de leur régiment.

« Le soldat Marcel se trouvait, au moment où explosèrent les mines – il faut donner cette précision – aux feuillées et n'avait naturellement ni fusil ni équipement. Renversé, à demi couvert de terre et d'ordure, il se dégagea et voulut, dit-il courir à son poste ; mais il suivit le mouvement de repli. Il ne put rallier de suite les débris de sa compagnie qui avait été presque entièrement ensevelie, et où l'on se retrouva à 27, après la contre-attaque. »²

Le capitaine Kaufmann du 7^e RIC, 1^e compagnie, les croise, les apostrophe et les fait emprisonner sur le champ à Maffrécourt (51).

Traduit devant le conseil de guerre de la 3^e division coloniale, le 28 mai, Marius Marcel est accusé et condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi » avec les soldats Farjounel, Perron et Daspe.

Ils sont fusillés, le lendemain, à 7h du matin, devant le régiment rassemblé, exception faite pour Daspe, gracié à la dernière minute.

Le député socialiste SFIO Henry Andraud écrira « *Le soldat Marius Marcel, du 7^e colonial, fut assassiné selon les formes les plus régulières, le 29 mai 1915.* »

¹ Cela consiste à creuser un tunnel jusque sous les lignes adverses, aménager une chambre qui est bourrée d'explosifs et la faire exploser.

² Henry Andraud, *Quand on fusillait les innocents*, Gallimard, 1935, p. 147-150.

L'acte de décès est transcrit à la mairie de Carcès le 6 août 1915. Stupeur dans le village et désolation pour sa femme et son enfant âgé de 4 ans !

En 1919, la Ligue des Droits de l'Homme entame une campagne en faveur des victimes des conseils de guerre et des cours martiales. Les dossiers varois³ concernent Auguste Odde de Six-Fours et Marius Marcel de Carcès mais aussi ceux de Marty et des marins mutins de la mer Noire.

Pour Marius Marcel, après le rejet d'un recours en révision par la cour d'appel d'Orléans le 12 décembre 1922, il faut attendre une lettre du garde des sceaux du 27 janvier 1926 pour permettre la révision.

L'association des mutilés de Draguignan s'associe à sa veuve, qui, avec l'aide de la préfecture et d'un avocat bénévole, retrouve des témoins capitaux.

Joseph Julien⁴, Philémon Zunino⁵, Alexandre Maurel⁶, et Jules Espanet⁷, tous anciens soldats du 7^e colonial, ré-incorporés le même jour que Marius, démontrent son innocence.

Après huit ans de procédure l'affaire arrive enfin devant la cour de cassation qui statue ainsi :

« Audience du 30 juin 1927

Affaire FARJOUNEL, MARCEL, PERRON et DASPE

Attendu que les soldats Farjounel, Marcel, Perron et Daspe ont été poursuivis pour abandon de poste en présence de l'ennemi ;

Qu'ils ont été condamnés à la peine de mort par jugement du 28 mai 1915 ;

Attendu qu'il résulte de la procédure et de l'enquête complémentaire qu'à la date du 15 mai 1915, par le fait de l'explosion de trois fourneaux de mine préparés par l'ennemi, que la plupart des soldats de la 4^e compagnie du 7^e régiment d'infanterie coloniale furent ensevelis par l'éboulement de la tranchée qu'ils occupaient dans la partie avancée du secteur de Ville sur Tourbe ;

Que Farjounel, Marcel, Perron et Daspe parvinrent à se dégager, mais que privés de leur équipement et de leurs armes ils durent se porter en arrière ;

Attendu qu'il n'est pas établi que, durant le court espace de temps qui s'est écoulé entre l'explosion et le moment où ils ont été arrêtés, ils aient rencontré une troupe appartenant à une autre unité à laquelle ils auraient pu se rallier ;

Attendu qu'en l'état de ces faits et des témoignages recueillis on ne saurait faire grief aux susnommés, mis dans l'impossibilité, par suite de la privation de leurs armes, de prendre part aux combats, d'avoir abandonné une tranchée bouleversée et prise par l'ennemi ;

Que le crime relevé contre eux n'est dès lors pas caractérisé.

Pour ces motifs : Réforme le jugement du conseil de guerre de la 3^e division coloniale en date du 28 mai 1915, et, statuant définitivement sur le fond de l'affaire, déclare les soldats Farjounel, Marcel, Perron et Daspe acquittés de la prévention d'abandon de poste en présence de l'ennemi, qui avait entraîné leur condamnation à la peine de mort.»

Marius Marcel est lavé de son infamante accusation.

Le conseil municipal de Carcès le 30 juillet 1927, fixe « la date de la cérémonie en l'honneur de réhabilitation de Marcel Marius, injustement condamné à la peine de mort durant la guerre... » au dimanche 4 septembre.

Ainsi deux mois après l'arrêt de la Cour de Cassation, a lieu à Carcès, devant la population, l'hommage à Marius Marcel. La place du pont d'Argens devient place Marius Marcel.

En fin d'année, une manifestation est organisée à Carcès « contre la guerre, pour la paix et le désarmement, lors de la commémoration du souvenir de Marius Marcel, fusillé en 1915, reconnu depuis innocent.⁸ »

Maurice Mistre

Sources : Mistre Maurice *La légende noire du 15^e corps d'armée*, 2008. Andraud Henry, *Quand on fusillait les innocents*, Gallimard, 1935.

³ Pour le Var, 17 condamnés à mort, natifs du Var : 6 par contumace, 6 graciés, 3 révisés et 2 exécutés puis réhabilités.

⁴ Julien Joseph Marius né le 2 avril 1889 à La Valette, maçon; cité en 1916 et blessé en 1917.

⁵ Zunino Jean Baptiste Philémon né à Carqueiranne le 26 juin 1883; cultivateur.

⁶ Maurel Alexandre Joseph Augustin, né le 27 avril 1887 à Toulon, employé aux écritures.

⁷ Espanet Jules Joseph né le 4 octobre 1881 à La Garde, épicier; gazé le 31 juillet 1918.

⁸ L'hebdomadaire socialiste, *le Réveil du Var* du 22 décembre 1927